

Des caméras pour lutter contre les incivilités

PROPRETÉ PUBLIQUE

À cette fin 31 communes de la province ont été subsidiées par la Région.

Pas moins de 94 communes viennent d'être sélectionnées pour recevoir un subside de la Région leur permettant de s'équiper en matériel de vidéosurveillance. Elles avaient pour cela répondu à un appel à projets initié en septembre dernier qui leur offrait la possibilité de recevoir un montant maximum de 25 000 euros. Au total, c'est un budget d'1,8 million d'euros qui a été dégagé à l'initiative de la ministre de l'Environnement Céline Tellier (Ecolo).

Au total, c'est un budget d'1,8 million d'euros qui a été dégagé.

L'objectif est de renforcer l'efficacité des communes dans l'identification des auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté publique. Sur 262 communes wallonnes, 151 se sont portées can-

didates à l'obtention du soutien financier. Au total, 94 d'entre elles ont donc été sélectionnées sur base d'un dossier jugé solidement étayé, mettant en avant les emplacements potentiels identifiés pour être équipés d'une caméra et la manière dont les communes vont s'organiser pour exploiter au mieux les images fournies.

Cette installation de caméras de surveillance d'ici 2022 est encadrée par un guide juridique et technique réalisé par l'ASBL BeWaPP et consultable en ligne. Ces caméras doivent être destinées à la propreté publique et l'utilisation des images répond bien entendu aux conditions de la loi sur les caméras de surveillance, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée.

Avec cet équipement répressif, la Région et les communes entendent agir ensemble contre le sentiment d'impunité d'une petite partie de



■ L'objectif est de renforcer l'efficacité des communes dans l'identification des auteurs d'incivilités. © IPM

la population. Les amendes ont d'ailleurs été doublées pour les incivilités les plus courantes. Au-delà de la sanction, qui reste l'étape ultime mais visiblement nécessaire, les caméras de vidéosurveillance ont également un rôle préventif et dissuasif jugé important.

Parmi les 94 communes sélectionnées, 31 sont issues de la province de Liège. Lesquelles vont donc pouvoir compléter leur dispositif en la matière. Il s'agit ainsi respectivement d'Ans, d'Aubel, de Bassenge, de Chaudfontaine, de Clavier, de Dison, d'Engis, de Ferrières. Mais aussi de Flé-

malle, de Fléron, de Grâce-Hollogne, de Héron, de Jalhay, de Juprelle, de La Calamine. Sans oublier Liège, Malmedy, Neupré, Olne, Oreye, Saint-Georges, Seraing, Soumagne, Spa, Theux, Thimister, Trois-Ponts, Verlainne, Verviers, Villers-le-Bouillet et Wanze.

B.B.